



Union des Partis de l'Opposition Extraparlementaire

A Monsieur Michel KAFANDO, Représentant spécial
du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi,

Concerne : Rapport du 6 février 2018 sur le Burundi

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général,

Nous basant sur le récent rapport dont référence ci-dessus, initié par vous-même et adressé au Conseil de Sécurité des Nations Unies, par le secrétaire Général, Monsieur Antonio GUTERRES, nous saisissons cette occasion pour vous faire part de nos observations et préoccupations.

En effet, Monsieur le Représentant Spécial, compte tenu de votre grande personnalité et des fonctions que vous avez occupées dans votre pays le Burkina Faso, nous nous sommes réjouis lors de votre nomination pour le Burundi, en espérant que vous alliez apporter votre expérience dans la consolidation pour la paix dans notre pays.

Au niveau de l'Opposition Politique Extra Parlementaire, nous nous sommes engagés dès le début à respecter votre travail en toute indépendance et sommes toujours à vous apporter notre soutien en tant que représentant d'une institution de grande envergure, surtout que vous arrivez au Burundi, pays qui présente certaines similitudes avec votre propre pays d'origine.

En effet, Monsieur le Représentant Spécial, vous avez comme au Burundi organisé un dialogue national au Burkina Faso, pour permettre au peuple Burkinabais de s'exprimer sur l'avenir de leur pays ; vous avez été victime encore comme au Burundi, d'une tentative de coup de force dont les auteurs identifiés sont précisément en train d'être jugés aujourd'hui.

De ce qui précède, le choix du Secrétaire Général des Nations Unies en vous désignant en tant que son Représentant au Burundi répondait selon notre entendement, à votre profil de personnalité capable de comprendre et de bien gérer des situations déjà vécues dans votre pays. Cela suscite chez nous, encore aujourd'hui, un bon espoir concernant votre apport dans le domaine de la consolidation de la paix et d'une meilleure compréhension de la situation au Burundi.

Cependant, nous sommes particulièrement déçus par le rapport que vous venez d'initier et qui a été présenté ce 6 Février 2018 au Conseil de Sécurité. Ce rapport ne reflète pas du tout la situation réelle qui prévaut au Burundi. Il est inimaginable qu'après avoir visité le Burundi et rencontré des acteurs politiques, vous présentiez notre pays comme s'il était en guerre. Vous semblez aussi affirmer que la question des droits de l'homme au Burundi n'a connu aucune évolution depuis la crise de 2015.

Pourtant, Monsieur le Représentant Spécial, le Burundi a organisé des élections démocratiques en 2015 avec un taux de participation très honorable, un dialogue national interne a donné lieu à une participation massive de la population et à une représentation très significative de toutes les couches sociales. Un dialogue entre le gouvernement du Burundi avec son opposition extérieure dite radicale a été organisé avec le concours de la médiation sous régionale. D'autres concertations ont régulièrement lieu entre acteurs politiques burundais pour renforcer cet esprit de dialogue qui fait partie intégrante de la culture burundaise.

Dans votre rapport, vous semblez suggérer que l'opposition en exil aurait dû être consultée pour l'amendement de la loi fondamentale. Or, si certains leaders de l'opposition sont effectivement encore en exil, il est à noter que leurs militants sont, à quelques exceptions près, résidant au Burundi. Ils auront donc le droit et l'opportunité de se prononcer au Référendum de Mai 2018.

De notre part, nous vous suggérons, Monsieur le Représentant Spécial, d'œuvrer pour le retour au pays de ces leaders afin qu'ils puissent encadrer leurs militants pour la participation au prochain Référendum et pour préparer les futures élections de 2020. Pour ceux qui ne sont pas à mesure de rentrer dans l'immédiat, ils auront l'opportunité de se prononcer puisque les inscriptions ont été ouvertes aussi aux burundais résidant à l'étranger.

En conclusion, nous constatons que ce rapport comporte des éléments qui épousent le point de vue de l'opposition radicale et qui ignorent l'évolution positive au niveau de la sécurité, de la question des droits de l'homme et de la cohabitation harmonieuse de la population burundaise. A cet effet, nous vous prions, Monsieur le Représentant Spécial, d'éviter dans vos démarches et suggestions, d'empiéter sur les prérogatives de souveraineté nationale, un principe sacré dans la Charte des Nations Unies à laquelle le Burundi adhère entièrement.

Fait à Bujumbura, le 28 Février 2018

Jacques BIGIRIMANA

Chef de l'Opposition Politique Extra-Parlementaire

Copie pour Information :

-Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies

-Missions Diplomatiques (toutes)

